

VOTEZ VOTEZ VOTEZ



ELECTION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS au Comité Technique Paritaire de l'ONEMA 3 février 2009

L'ensemble des personnels de l'ONEMA est appelé à voter pour l'organisation syndicale de son choix.

De cette consultation du 3 février 2008, sur sigle syndical, dépendra la représentation des personnels dans les instances paritaires de l'ONEMA : **CTPC** bien sûr, mais également **CHS** (Comité d'Hygiène et de Sécurité), et l'**APAS** (Association Pour l'Action Sociale).

Cette élection définira aussi la légitimité des syndicats pour porter la parole des agents de l'ONEMA au niveau du ministère, pour les trois années à venir.

Le Comité Technique Paritaire de l'ONEMA est composé de 9 représentants des personnels, élus pour une durée de 3 ans, et de 9 représentants de la direction de l'ONEMA. Il est présidé par le Directeur Général de l'ONEMA. Le CTP se prononce sur les questions et les projets de textes relatifs :

- Aux **problèmes** généraux **d'organisation** de l'ONEMA ;
- Aux **conditions** générales de **fonctionnement** de l'ONEMA ;
- Aux programmes de **modernisation** des méthodes et **techniques de travail** et à leur incidence sur la **situation du personnel** ;
- Aux règles **statutaires** ;
- A l'examen des grandes orientations à définir pour l'accomplissement des tâches de l'ONEMA ;
- Aux problèmes d'**hygiène et de sécurité** ;
- Aux critères de répartition des **primes** ;
- Aux plans fixant des objectifs pluriannuels d'amélioration de l'**accès** des **femmes** aux **emplois** d'encadrement **supérieur** ;
- A l'évolution des **effectifs** et des **qualifications**.

(Source : décret n° 82-452 – version du 4 juillet 2007)

Il s'agit donc d'une instance de concertation sur l'ensemble des dispositions qui régissent votre vie professionnelle au quotidien (moyens financiers, humains et techniques, statuts, conditions de travail).

**⇒ C'est la première élection de vos représentants
dans le contexte nouveau de l'ONEMA !**



Le SNE C'est quoi ?

Syndicat National de l'Environnement

➔ Le **SNE-FSU** est un outil **revendicatif** et de **défense de l'ensemble des agents** qui ont en charge les **missions de gestion et de protection de l'Environnement** dans le cadre du **Service Public**.

➔ Le **SNE-FSU** a sa liberté de pensée et d'actions. L'équité sociale et la solidarité sont des valeurs partagées par tous ses militant(e)s, contractuels ou fonctionnaires de toutes catégories regroupés démocratiquement autour de ses valeurs. Le progrès social constitue un objectif fondamental du SNE-FSU.

➔ Le **SNE FSU** est aussi un lieu de réflexion et de **propositions** sur les politiques de protection de l'Environnement et les **choix de société** qu'elles impliquent.

A la pointe du combat depuis 1972, c'est le syndicat le plus ancien dans le monde de l'Environnement. En 2003, le SNE a rompu avec la CFDT dont les positions, notamment sur les retraites, étaient jugées inadmissibles.

Le **SNE-FSU** est affilié à la **Fédération Syndicale Unitaire, 1^{er} syndicat de la Fonction Publique**, où son indépendance naturelle peut s'exprimer librement. Loin des consignes nationales et corporatistes des grandes centrales de l'Équipement qui ont conquis le MEEDDAT, **le SNE-FSU demeure le porte-voix sans concessions d'une écologie moderne et durable**.

Le  s'engage pour :

- une plus grande équité et une plus forte **solidarité** dans le secteur de l'Environnement et
- une politique de l'Eau et des Milieux Aquatiques véritablement ambitieuse.

Le **SNE-FSU** a choisi de s'organiser autour d'une même branche professionnelle « Eau et Milieux Aquatiques », qui **rassemble les militants des sections de l'ONEMA et des agences de l'Eau**.

- Parce que l'ONEMA recouvre un champ de missions bien plus vaste que celui de l'ex-CSP, avec un nombre important de missions professionnelles dont le champ recoupe celui des Agences de l'eau : études d'intérêt national, réseaux de suivi, planification, gestion de la ressource, restauration physique des milieux aquatiques, ...et qu'à ce recoupement des missions s'ajoute un fort recoupement territorial entre ONEMA et Agences de l'eau (au niveau des bassins, à l'échelle régionale à travers les délégations régionales de l'ONEMA et des Agences de l'eau, voire départemental au sein des MISE).
- Parce que nous faisons partie d'une même communauté socioprofessionnelle de l'eau, dans un même objectif d'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques.

C'est un choix de solidarité interprofessionnelle,

- ✧ pour empêcher l'administration et directions d'établissements de nous tenir un double discours,
- ✧ pour que les équipes du SNE-FSU parlent bien dans le même sens à l'ONEMA comme en Agences de l'eau ou au ministère
- ✧ c'est montrer à l'administration un bloc qui ne vacillera pas !



Révision Générale des Politiques Publiques : le DEFI majeur de ces 3 prochaines années !

- ☹ A peine créé par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de décembre 2006, L'ONEMA se trouve être l'un des établissements du Service Public de l'Environnement le plus impacté par la Révision Générale des Politiques Publiques, et les mesures annoncées par le Conseil de Modernisation des Politiques Publiques d'avril 2008. L'ONEMA est concernée par deux mesures :
 - ↪ la mutualisation des fonctions support de l'ONEMA et des agences de l'eau, qui veut améliorer le pilotage de ces établissements tout **en réduisant leurs moyens**.
 - ☛ **Les propositions des directeurs généraux seront malheureusement conformes à cette attente, avec des réductions de postes, à terme, dans les services administratifs.**
 - ↪ La mutualisation des effectifs de police de l'eau et de la nature sous l'autorité du Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture.

Les conséquences sur l'ONEMA, ses missions, ses moyens et les personnels peuvent être lourdes.

- ☹ Le SNE-FSU, organisé au sein d'une même branche socioprofessionnelle réunissant les militants de l'ONEMA et des agences de l'eau est à même de défendre les intérêts des agents de la sphère eau des établissements au sein du ministère.
- ☹ Syndicat majoritaire dans les agences de l'eau comme à l'ONCFS, le SNE-FSU est force de réflexion et de proposition sur l'évolution des missions des agents à travers la RGPP.

le SNE – FSU constitue la seule force à même de dépasser les clivages.

⇒ **Ensemble, nous ne laisserons pas brader nos missions techniques !**

Nos missions techniques de connaissance et nos actions territoriales sont indissociables des missions de police. L'ONEMA est un tout qui ne doit pas être démantelé. Notre **valeur ajoutée d'agents de terrain**, au plus près des informations naturalistes « sur le bord des rivières », doit être **reconnue et maintenue**.

⇒ **Ensemble, nous serons intransigeants sur tout dévoiement de nos missions de polices, scrupuleusement attachés à l'indépendance de ces missions vis-à-vis de tout lobby !**

Le SNE-FSU pense que, pour conforter le Service Public de l'Environnement, il apparaît nécessaire que les liens entre les niveaux locaux des établissements publics et de l'État soient resserrés, en particulier en terme de coordination des actions de police, afin d'affirmer l'indépendance des agents vis à vis des acteurs qui doivent être contrôlés.

Mais coordonner, n'est pas fusionner ! **Le SNE-FSU s'opposera à toute dissolution des services départementaux dans les DDEA (et futures DDT), ainsi que toute perte de lien hiérarchique avec leurs niveaux interrégionaux et national.**

⇒ **Ensemble, nous veillerons à ce que personne n'ait à souffrir arbitrairement de ces mesures !**

Dans ce contexte particulier, et plus que jamais, le SNE-FSU sera attentif à ce que toute mesure touchant à l'organisation et au fonctionnement de l'ONEMA, de ses délégations régionales, de ses services départementaux, soit vraiment débattu préalablement avec les représentants du personnel. Nous serons vigilants pour que soient définies des mesures d'accompagnement matériel, psychologique, ...



Nos revendications :

- **Création d'un CTP commun à l'ONEMA et aux agences de l'eau :** Entre CTP Ministériel et CTP ONEMA, dans le contexte du MEEDDAT où l'écologie ne pèse que marginalement, ce doit être **le lieu où sont discutées les questions communes** à l'ONEMA et aux agences de l'eau, et leurs personnels.
- **Extension du statut des contractuels des agences de l'eau aux contractuels de l'ONEMA, Régime indemnitaire compris !** Il faut en préalable établir le bilan de ce statut « agences » après un an et demi de mise en œuvre, de façon à ne pas reproduire les dévoiements constatés.
- **Valorisation des corps de techniciens et agents techniques de l'Environnement :** ces corps doivent être privilégiés dans les recrutements au sein des établissements et services publics de l'environnement ; les compétences variées qui y sont exercées dans l'exercice des missions de police et des missions techniques diverses doivent être reconnues et développées.
- **Intégration de la plus grande partie de l'actuel corps C dans le corps B de l'environnement,** pour tenir compte du niveau réel de recrutement, des compétences et de l'expertise reconnue.
- **Création du corps A de l'Environnement** dans le prolongement des corps B et C existants afin d'offrir de véritables perspectives de carrière aux agents.

Désigner des représentants du SNE-FSU, c'est

- Vous donner les moyens de **défendre votre outil de travail, vos intérêts et faire valoir vos idées** sur l'environnement et la politique de l'eau.
- **Obtenir des résultats au profit des personnels :** Pour le SNE-FSU, défendre les personnels, c'est aussi définir des alternatives aux propositions de l'Administration. Nous ne nous contentons pas des seules déclarations !
- **Refuser des positions corporatistes** qui ont pu abuser, par le passé, les personnels du CSP.
- **une veille juridique permanente** pour que les -rares- textes "favorables" aux agents soient appliqués sans délai.

Alors, le 3 février 2009, votez :



=

